

LA POLITIQUE DU QUÉBEC À L'ÉGARD DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA

La politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadienne du Canada s'inscrit dans la volonté de son gouvernement de donner une impulsion nouvelle à son action à l'égard de ces communautés et permettra de renforcer la solidarité française autour de préoccupations communes.

En présentant sa politique, le gouvernement du Québec vient baliser le sens qu'il veut donner à sa relation à long terme avec les communautés francophones et acadienne du Canada. On n'y trouve pas un répertoire d'actions à entreprendre mais plutôt une politique qui invite la société québécoise et les communautés francophones et acadienne du Canada à définir leurs besoins et projets communs.

Les grands axes

En incitant la société québécoise et non plus seulement son gouvernement à entrer dans une ère de partenariat plus actif et selon des modes de concertation plus actuels, la politique crée les conditions d'un nouvel élan de coopération. Désormais, la solidarité entre la société québécoise et les communautés francophones et acadienne s'exprimera à travers des partenariats qu'ensemble ils voudront concevoir, planifier et mettre en oeuvre. À cette fin, le gouvernement du Québec entend :

- favoriser la mise en présence des personnes, francophones hors Québec et Québécoises et Québécois;
- appuyer la réalisation de projets communs qui émaneront de leurs échanges;
- assurer, par des lieux de concertation structurés, que l'action gouvernementale reste à l'écoute de ce nouveau dialogue.

Les secteurs de collaboration

Pour donner un nouvel élan à son action, le gouvernement veut privilégier les domaines les plus propices à l'établissement d'une solidarité linguistique, soit la culture et les communications, l'éducation ainsi que l'économie.

Dans le secteur de la culture et des communications, le partenariat pourra s'appliquer aux arts, aux médias et aux divers moyens de communication. Dans le secteur de l'éducation, vital pour l'expression du dynamisme de la communauté francophone, la formation à distance fera, notamment, l'objet d'échanges et de stratégies communes de développement. Dans le secteur de l'économie, des projets de partenariat intensifieront les échanges économiques entre nos communautés respectives.

Les mécanismes de concertation

Trois modes de concertation ont été retenus pour favoriser la réalisation de ces orientations :

- des tables permanentes de concertation en culture et communication, en éducation ainsi qu'en économie. Formées de représentants de ces secteurs, ces trois tables proposeront un plan d'actions au gouvernement et aux partenaires majeurs du Québec et des communautés;
- au Forum triennal. À compter de 1996, le gouvernement du Québec prendra l'initiative du grand rassemblement de la francophonie québécoise et canadienne. Ce dernier servira de lieu d'évaluation des projets, de mise en valeur des réalisations et de promotion de la francophonie;
- la concertation régionale. Mettant à profit les Bureaux du Québec au Canada, cette concertation permettra de mieux connaître les communautés francophones et acadienne et de dégager les projets prioritaires de partenariat à soutenir.

Ainsi structurée de façon adéquate, cette concertation sera durable et il en résultera des activités auxquelles le gouvernement du Québec apportera son expertise technique et son concours financier légèrement accru en raison de la signification que l'on y attache.

Par ailleurs, dans de futures ententes intergouvernementales de coopération, le gouvernement du Québec privilégiera les activités de coopération bilatérale qui s'accordent avec l'objectif de la revitalisation du français dans les communautés francophones.

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada a exprimé sa satisfaction à l'endroit de la politique du gouvernement du Québec à l'égard des communautés francophones et acadienne, «*Un dialogue, une solidarité agissante*», rendue publique en mars dernier et qui vise à renforcer la solidarité linguistique avec les communautés francophones et acadienne du Canada.

Les grandes lignes de la politique du gouvernement du Québec reprennent les principes véhiculés depuis 1993 par la FCFA dans un document intitulé «*La Francophonie canadienne... un espace à reconnaître*» où on reconnaissait la nécessité de traiter d'égal à égal dans un nouvel esprit de partenariat. Ce document proposait huit axes de collaboration afin de donner une nouvelle impulsion aux relations Québec/Canada français qui s'étaient détériorées ces dernières années. Elle avait été appuyée par le Conseil de la langue française dans un avis au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, sous le titre de «*Renforcer la solidarité linguistique avec les communautés francophones et acadienne du Canada*».

À l'époque où les Québécoises et les Québécois s'identifiaient aux «Canadiens-français», une telle politique n'apparaissait pas nécessaire. Les liens naturels, familiaux notamment, étaient encore assez solides. Mais à l'aube de l'an 2000, la francophonie canadienne avait besoin d'un nouveau souffle.

Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, près d'un siècle et demi après la Confédération, c'est la première fois que le gouvernement du Québec définit ses relations avec les communautés francophones des autres provinces. Délaissant le rôle traditionnel de soutien à la francophonie, le gouvernement du Québec entend désormais être le promoteur de rapports dynamiques entre les communautés, les institutions et les entreprises québécoises et celles de la francophonie canadienne.

Le gouvernement du Québec reconnaît donc l'importance des communautés francophones et acadienne du Canada. Les propositions contenues dans la politique peuvent être mises en place dès maintenant, sans égard au statut politique du Québec. Les rapports qui y sont définis sont également plus égalitaires : on laisse de côté «l'aide aux francos hors Québec» pour parler de véritables partenariats.